

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 12
SECRET/CP/15
22 janvier 1951
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

Négociations tarifaires
Torquay

AMENDEMENT DE L'ARTICLE XXVIII
Prorogation des listes de Genève et d'Annecy

La délégation du Pakistan a transmis la liste ci-après des positions reprises dans Liste XV et au sujet desquelles elle pourrait présenter une demande aux Parties Contractantes en vertu des dispositions adoptées par ces dernières lors de leur cinquième session (GATT/CP.5/SR.24, page 6).

<u>Position du tarif</u>	<u>Désignation des produits</u>	<u>Pays avec les- quels la concess. n a été négociée</u>
13 (4)	Colophane	E.U.A.
Ex 28 (8)	Acide acétique	E.U.A.
Ex 30	Couleurs, solutions et compositions contenant du pétrole dangereux au sens de l'Indian Petroleum Act de 1934	E.U.A.
Ex 49 (b)	Ouvrages en matières textiles, c'est-à-dire les articles suivants, entièrement ou principalement confectionnés avec l'un quelconque des tissus de coton dénommés sous la position 48 (3), à savoir :	
	Draps de lits à point de chaînette, à fils tirés ou autrement brodés; couvre-lits; courte-pointes; tapis de tables; couvre-plateaux; dessus de lits; couvre-tables; mouchoirs de poche; serviettes de table; taies d'oreillers; chemises d'hommes.	Chine
Ex 71	Poêles à pétrole, essence ou autre combustible liquide, ainsi que leurs brûleurs	Canada
Ex 71	limes	Suède
Ex 72	Machines pour le broyage des oléagineux et le raffinage des huiles	E.U.A.
Ex 72 (3)	Parties constitutives des machines pour le broyage des oléagineux et le raffinage des huiles	Benelux